



ORDONNANCE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu qu'entre le 11.05.2026 et le 22.05.2026 inclus, entre 6h00 et 20h00, se déroule à Modave, RN636, Route de Limet, de la BK 9.100 à la BK 9.800, un chantier de réfection de la chaussée ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes mesures de police dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique;

Vu la demande formulée par l'entreprise SOTRALIEGE. (Société en charge des travaux : STADSBADER - Responsable de chantier – Monsieur Cyrille Quernec – 0473/30.74.05) en date du 5.05.2026 ;

Vu l'urgence;

Vu la Nouvelle Loi Communale et plus précisément son article 134 ainsi que le Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et son article L-1113-1 et L-1123-29;

ARRÊTE :

Article 1 : Du 11.05.2026 au 22.05.2026 inclus, la RN636, Route de Limet, dans sa portion comprise de la BK 9.100 à la BK 9.800 est fermée à toute circulation en raison de la réfection de la chaussée.

Article 2 : La mesure prévue à l'article 1 concerne toutes personnes et fournisseurs à l'exception des riverains autorisés à rejoindre leur domicile par l'un ou l'autre accès de la rue.

Article 3 : La signalisation conforme au chantier de 2^{ème} catégorie sera placée conformément au Code de la Route par l'entreprise SOTRALIEGE.

Article 3bis : Une pré-signalisation annonçant les déviations telle que reprise dans le plan en annexe sera également placée conformément au Code de la Route par SOTRALIEGE.

Article 4 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de simple police.

Article 5 : La présente ordonnance sera affichée et publiée conformément à la loi. Elle sera notifiée au Greffe des Tribunaux de Première Instance et de Police de Huy, à la Police locale (Z.P. Condroz), au CHRH, à la Zone de Secours Hemeco, au TEC, aux Communes de Clavier, Nandrin, Huy, Tinlot, ainsi qu'au service communal des Travaux.

Modave, le 6.05.2026.



Le Bourgmestre,
B. DAL MOLIN